

# Cahier général

Assemblée générale annuelle des Producteurs de  
pommes du Québec  
27 janvier 2026





**LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC**

---

Les Producteurs de pommes du Québec  
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Téléphone : 450 679-0540  
Télécopieur: 450 641-1094  
Site Internet industrie : [producteursdepommesduquebec.ca](http://producteursdepommesduquebec.ca)  
Site Internet consommateur : [lapommeduquebec.ca](http://lapommeduquebec.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |    |
|---|----|
| Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ                                | 1  |
| Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ                                      | 2  |
| Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 28 janvier 2025             | 3  |
| Rapport des activités des PPQ pour 2024-2025  | 7  |
| États financiers des PPQ  | 8  |
| Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint                       | 21 |
| Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint                             | 23 |
| Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le<br>28 janvier 2025 | 25 |
| Présences à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 28 janvier 2025         | 39 |
| États financiers du Plan conjoint   | 43 |
| Résolutions des syndicats   | 65 |

Le 17 décembre 2025

**Avis de convocation**  
**Assemblée générale annuelle**  
**des Producteurs de pommes du Québec**

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec (fédération de syndicats professionnels de producteurs de pommes) se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** le 27 janvier 2026  
**Heure :** 9 h (inscription dès 8 h)  
**Endroit :** Plaza Rive-Sud, 500, av. du Golf, La Prairie, J5R 0A5  
[Itinéraire](#)

Nous présenterons le rapport des activités syndicales des PPQ, les états financiers et le rapport de mission d'examen puis vous serez invités à nommer une firme comptable pour la mission d'examen de la prochaine année financière. **Suivra l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.**

Pour assister aux assemblées, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 12 janvier 2026.**

Nous comptons sur votre présence lors de ce grand rendez-vous annuel et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,  
**JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.**

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)  
450 679-0540, poste 8218

Assemblée générale annuelle  
Producteurs de pommes du Québec  
Mardi 27 janvier 2026  
Plaza Rive-Sud, La Prairie

**Ordre du jour**

---

- |        |  |
|--------|--|
| 8 h 00 | Inscription  |
| 9 h 00 | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle  |
|        | 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation  |
|        | 3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes   |
|        | 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour  |
|        | 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2025  |
| 9 h 15 | 6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ  |
|        | 7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025  |
|        | 8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 |
|        | 9. Étude des résolutions   |
|        | 10. Divers   |
| 9 h 30 | 11. Levée de la réunion  |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
TENUE LE MARDI 28 JANVIER 2025  
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, OTTERBURN PARK  
ET VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

**INSCRIPTION**

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec peu après 9 h. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'assemblée de nommer M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Blouin et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu que M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

M<sup>me</sup> Gagnon rappelle à l'assemblée les consignes générales de la rencontre, notamment pour la prise de parole et la procédure pour les votes pour les personnes présentes uniquement. Elle mentionne que l'assemblée sera enregistrée uniquement aux fins de rédaction du procès-verbal.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyé par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'enregistrer l'assemblée générale annuelle des producteurs de pommes et celle du Plan conjoint aux fins de rédaction du procès-verbal.

Le quorum est constitué des membres présents, et l'assemblée peut officiellement débiter.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

**3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes fait partie intégrante des règlements généraux des Producteurs de pommes du Québec et qu'elle figure aussi sur le site web,

M<sup>me</sup> Gagnon propose de ne pas en faire la lecture mais aborde brièvement les directives concernant les interventions en cours d'assemblée.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

|        |  |
|--------|--|
| 8 h 00 | Inscription  |
| 9 h 00 | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle  |
|        | 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation  |
|        | 3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes   |
|        | 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour  |
|        | 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024  |
| 9 h 15 | 6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ  |
|        | 7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024  |
|        | 8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 |
|        | 9. Étude des résolutions   |
|        | 10. Divers   |
| 9 h 30 | 11. Levée de la réunion  |

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2024**

M. Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général des PPQ, fait la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec du 25 janvier 2024.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Joël McKenzie, appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

#### **6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ**

M. Jérôme-Antoine Brunelle procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2023-2024. Il résume les campagnes automnale et printanière du Programme de paiements anticipés pour l'ensemble des productions horticoles. Il est mentionné que les avances aux producteurs pour l'exercice 2023-2024 (plus de 42 millions \$

pour 230 demandes) sont en hausse comparativement à celles de l'exercice 2022-2023 (210 demandes pour plus de 36 millions \$).

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyé par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités syndicales pour l'année 2023-2024 tel que présenté.

**7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

M<sup>me</sup> Paula Mazabel, directrice finances, comptabilité et administration aux PPQ, présente les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2024.

**Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Mario Bourdeau et appuyée par M<sup>me</sup> Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 ainsi que le rapport de mission d'examen signé le 17 décembre 2024.

**8. NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN POUR L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2025**

**Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. François Blouin, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc. effectue une mission d'examen pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec.

**9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS**

Aucune résolution.

**10. DIVERS**

Aucun point.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée à 9 h 20.

---

Éric Rochon, président

---

Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général

CD/jab

*La liste des présences à l'AGA 2025 des Producteurs de pommes du Québec est présentée à la page 39.*

**RAPPORT DES ACTIVITÉS  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
2024- 2025**

Mesdames les productrices,  
Messieurs les producteurs,  
Distingué(e)s invité(e)s,

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d’entre elles se déroulent par l’intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l’administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d’agent d’exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes et pour les autres productions horticoles, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

**LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :**

| Exercice financier | Campagne    | Volet             | Nombre de producteurs | Avances totales | Avances moyennes |
|--------------------|-------------|-------------------|-----------------------|-----------------|------------------|
| <b>2024-2025</b>   | 2023 - 2024 | automne<br>2024   | 13                    | 2 045 328       |                  |
|                    | 2025 - 2026 | printemps<br>2025 | 224                   | 45 716 640      | 201 527 \$       |
|                    |             |                   | 237 <sup>1</sup>      | 47 761 968 \$   |                  |
| <b>2023-2024</b>   | 2022 - 2023 | automne<br>2023   | 16                    | 2 545 886       |                  |
|                    | 2023 - 2024 | printemps<br>2024 | 214                   | 42 116 398      | 194 184 \$       |
|                    |             |                   | 230 <sup>2</sup>      | 44 662 284 \$   |                  |

<sup>1</sup> Inclut 63 producteurs de baies, 1 producteurs en serres, 46 producteurs de maraîchers, 49 producteurs de pommes de terre, 3 producteurs de légumes de transformation, 7 producteurs apiculteurs et 6 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 39 70 861 \$

<sup>2</sup> Inclut 49 producteurs de baies, 3 producteurs en serres, 33 producteurs de maraîchers, 46 producteurs de pommes de terre, 5 producteurs de légumes de transformation, 5 producteurs apiculteurs et 5 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 37 365 799 \$

Bonnes délibérations!



JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.,  
Directeur général

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN**

**DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

**ET ÉTATS FINANCIERS**

**30 SEPTEMBRE 2025**



## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des

**Producteurs de pommes du Québec  
- Programme de paiements anticipés**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité du professionnel en exercice***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT (suite)

### **Conclusion**

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Carrier Joyal CPA Inc <sup>1</sup>

Le 16 décembre 2025

<sup>1</sup> Par Steve Joyal, CPA

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
ÉTATS FINANCIERS  
30 SEPTEMBRE 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

|                           | <b>PAGE</b> |
|---------------------------|-------------|
| RÉSULTATS                 | 12          |
| ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS | 13          |
| BILAN                     | 14          |
| FLUX DE TRÉSORERIE        | 15          |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES     | 16-17       |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**RÉSULTATS - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|  | <u>2025</u>          | <u>2024</u>          |
|--|----------------------|----------------------|
|  | \$                   | \$                   |
| <b>PRODUITS</b>                                  |                      |                      |
| Inscriptions                                     | 424 382              | 427 010              |
| Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada | 1 081 346            | 1 459 062            |
| Intérêts - Producteurs                           | 393 957              | 338 492              |
| Divers   | <u>14 466</u>        | <u>9 663</u>         |
|  | <u>1 914 151</u>     | <u>2 234 227</u>     |
| <br><b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                |                      |                      |
| Salaires et avantages sociaux                    | 346 919              | 364 593              |
| Loyer  | 5 331                | 4 879                |
| Papeterie et frais de bureau                     | 3 918                | 6 543                |
| Frais d'administration                           | 52 736               | 37 947               |
| Honoraires professionnels                        | 7 335                | 9 769                |
| Frais informatique                               | 8 106                | 1 774                |
| Publicité  | -                    | 450                  |
| Intérêts de l'emprunt bancaire                   | 1 462 202            | 1 783 884            |
| Amortissement des immobilisations corporelles    | <u>2 725</u>         | <u>227</u>           |
|  | <u>1 889 272</u>     | <u>2 210 066</u>     |
| <br><b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <u><u>24 879</u></u> | <u><u>24 161</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | Investi en<br>immobilisations<br>et Incorporels | Fonds<br>Non affectés | 2025                  | 2024                  |
|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|   | <u>\$</u>                                       | <u>\$</u>             | <u>\$</u>             | <u>\$</u>             |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>   | 31 858  | 132 959               | 164 817               | 140 656               |
| Excédent des produits sur les charges   | -   | 24 879                | 24 879                | 24 161                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels à même les ressources non affectées | 21 723  | (21 723)              | -                     | -                     |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | <u>(2 725)</u>                                  | <u>2 725</u>          | <u>-</u>              | <u>-</u>              |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>   | <u><u>50 856</u></u>                            | <u><u>138 840</u></u> | <u><u>189 696</u></u> | <u><u>164 817</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**BILAN - NON AUDITÉ**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

|  | <u>2025</u>              | <u>2024</u>              |
|--|--------------------------|--------------------------|
|  | \$                       | \$                       |
| <b>ACTIF</b>                                   |                          |                          |
| <b>COURT TERME</b>                             |                          |                          |
| Encaisse                                       | 1 187 806                | 631 454                  |
| Intérêts à recevoir - Agriculture Canada       | 118 239                  | 529 793                  |
| Avances aux producteurs                        | <u>43 859 097</u>        | <u>40 151 545</u>        |
|  | <u>45 165 142</u>        | <u>41 312 792</u>        |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)</b>    | 5 223                    | 7 948                    |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELS (note 4)</b>    | <u>45 633</u>            | <u>23 910</u>            |
|  | <u>50 856</u>            | <u>31 858</u>            |
|  | <u><u>45 215 998</u></u> | <u><u>41 344 650</u></u> |
| <b>PASSIF</b>                                  |                          |                          |
| <b>COURT TERME</b>                             |                          |                          |
| Emprunt bancaire (note 5)                      | 43 831 712               | 40 124 400               |
| Comptes fournisseurs et frais courus           | 74 540                   | 52 616                   |
| Dûs au fonds d'administration du plan conjoint | 334 913                  | 428 551                  |
| Dépôts des producteurs                         | 562 178                  | 401 210                  |
| Produits reportés                              | <u>222 959</u>           | <u>173 056</u>           |
|  | 45 026 302               | 41 179 833               |
| <b>ACTIF NET</b>                               |                          |                          |
| Fonds non affectés                             | 138 840                  | 132 959                  |
| Investi en immobilisations et Incorporels      | <u>50 856</u>            | <u>31 858</u>            |
|  | <u>189 696</u>           | <u>164 817</u>           |
|  | <u><u>45 215 998</u></u> | <u><u>41 344 650</u></u> |

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**FLUX DE TRÉSORERIE - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>             | <u>2024</u>           |
|---|-------------------------|-----------------------|
|   | \$                      | \$                    |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                    |                         |                       |
| Excédent des produits sur les charges                                 | 24 879                  | 24 161                |
| Élément n'affectant pas la trésorerie:                                |                         |                       |
| Amortissement des immobilisations corporelles                         | <u>2 725</u>            | <u>227</u>            |
|   | <u>27 604</u>           | <u>24 388</u>         |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement        |                         |                       |
| Intérêts à recevoir - Agriculture Canada                              | 411 554                 | (29 011)              |
| Avances aux producteurs   | (3 707 552)             | (6 670 499)           |
| Comptes fournisseurs et frais courus                                  | 21 924                  | 44 991                |
| Dûs au fonds d'administration du plan conjoint                        | (93 638)                | 187 069               |
| Dépôts des producteurs  | 160 968                 | 224 694               |
| Produits reportés   | <u>49 903</u>           | <u>49 411</u>         |
|   | <u>(3 156 841)</u>      | <u>(6 193 345)</u>    |
|   | <u>(3 129 237)</u>      | <u>(6 168 957)</u>    |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                     |                         |                       |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                             | -                       | (8 175)               |
| Acquisition d'actifs incorporels                                      | <u>(21 723)</u>         | <u>(23 910)</u>       |
|   | <u>(21 723)</u>         | <u>(32 085)</u>       |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                       |                         |                       |
| Emprunt bancaire  | <u>3 707 312</u>        | <u>6 648 531</u>      |
| Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement           | <u>3 707 312</u>        | <u>6 648 531</u>      |
| <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | 556 352                 | 447 489               |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>               | <u>631 454</u>          | <u>183 965</u>        |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>               | <u><u>1 187 806</u></u> | <u><u>631 454</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
30 SEPTEMBRE 2025**

**1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Comptabilisation des produits**

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits selon la durée de l'avance au producteur.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Intruments financiers**

*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'organisme amortit ses immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants:

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Mobilier de bureau      | 20 % |
| Équipement informatique | 33 % |

**Immobilisations incorporels**

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amorti au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnels. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                         | Coût                 | Amortissement<br>cumulé | Valeur comptable    |                     |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
|                         | <u>          </u>    | <u>          </u>       | <u>2025</u>         | <u>2024</u>         |
|                         | \$                   | \$                      | \$                  | \$                  |
| Mobilier de bureau      | 370                  | 370                     | -                   | -                   |
| Équipement informatique | <u>11 702</u>        | <u>6 479</u>            | <u>5 223</u>        | <u>7 948</u>        |
|                         | <u><u>12 072</u></u> | <u><u>6 849</u></u>     | <u><u>5 223</u></u> | <u><u>7 948</u></u> |

**4. ACTIFS INCORPORELS**

|          | Coût              | Amortissement<br>cumulé | Valeur comptable |               |
|----------|-------------------|-------------------------|------------------|---------------|
|          | <u>          </u> | <u>          </u>       | <u>2025</u>      | <u>2024</u>   |
|          | \$                | \$                      | \$               | \$            |
| Logiciel | <u>45 633</u>     | <u>-</u>                | <u>45 633</u>    | <u>23 910</u> |

**5. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 53 000 000 \$. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
30 SEPTEMBRE 2025**

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

---

**Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2025 ainsi que du rapport de mission d'examen du 16 décembre 2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

---

**Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc.;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier le mandat pour la mission d'examen 2025-2026 à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. pour l'année financière 2025-2026 des Producteurs de pommes du Québec.

Le 17 décembre 2025

## Avis de convocation Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** le 27 janvier 2026  
**Heure :** 9 h 30 (inscription dès 8 h)  
**Endroit :** Plaza Rive-Sud, 500, av. du Golf, La Prairie, J5R 0A5  
[Itinéraire](#)

En plus des affaires courantes telles que le message du président, la présentation du rapport des activités et l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé, plusieurs points seront à l'ordre du jour :

- Présentation des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
- Conférences sur les tendances du marché de la pomme, l'industrie du cidre en 2026 et la nutrition
- Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec Lassonde
- Sommaire des études consommateurs
- Cocktail de réseautage

Notez que pour qu'un projet de résolution soit considéré par les PPQ en vue d'être porté à l'ordre du jour de l'assemblée, celui-ci doit être transmis aux PPQ par courriel à [cdufour@upa.qc.ca](mailto:cdufour@upa.qc.ca) **avant le 20 janvier 2026 à midi**. Sont non recevables les résolutions ayant été rejetées lors des assemblées régionales des syndicats affiliés.

Lors de cette journée, nous aurons le privilège de recevoir **un élu de l'UPA**, qui prononcera une allocution sur les enjeux actuels du secteur agricole.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHER des Producteurs de pommes du Québec détermine votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. Votre inscription à l'AGA inclut le repas du midi (buffet), les collations ainsi que le cocktail. Pour y assister, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 12 janvier 2026**.

Il est également possible de s'inscrire pour assister à l'assemblée générale annuelle à distance (via Zoom), sans frais. Le lien de connexion sera transmis par courriel aux personnes inscrites quelques jours avant l'événement. Veuillez noter que ce mode de participation est offert à titre d'observateur seulement. Par souci d'efficacité, seules les personnes présentes sur place pourront prendre la parole

et exercer leur droit de vote. Pour le huis clos, celui-ci se tiendra exclusivement en présentiel. La participation sur place est donc fortement recommandée.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,  
**JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.**

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)  
450 679-0540, poste 8218

Assemblée générale annuelle du Plan conjoint  
des producteurs de pommes du Québec  
Mardi 27 janvier 2026  
Plaza Rive-Sud, La Prairie

## Ordre du jour

---

- |                |   |
|----------------|---|
| 9 h 30         | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle   |
|                | 2. Adoption de l'avis de convocation  |
|                | 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour   |
|                | 4. Résumé et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2025  |
| 9 h 50         | 5. Message du président, M. Éric Rochon   |
| 10 h 05        | 6. Présentation du rapport des activités et période de questions  |
| 11 h 00        | 7. Allocution de Martin Caron, président général de l'Union   |
| 11 h 15        | 8. Vidéo du ministre Donald Martel  |
| 11 h 20        | 9. <i>Les tendances du marché de la pomme</i> présentées par Cédric Bélanger, partenaire commercial pour les petites et moyennes entreprises chez NielsenIQ   |
| <b>12 h 00</b> | <b>Ajournement pour le dîner</b><br>Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec Lassonde  |
| 13 h 00        | 10. <b>Huis clos</b>  |
| 13 h 30        | 11. Rapports financiers<br>Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025<br>Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 |
| 14 h 00        | 12. <i>Faites le plein d'énergie</i> avec Alison Caron, Dt.P. Nutritionniste-diététiste   |
| <b>15 h 00</b> | <b>Pause</b>  |
| 15 h 15        | 13. <i>L'industrie du cidre en 2026</i> présentée par Catherine St-Georges, directrice générale des Producteurs de cidre du Québec  |
| 15 h 25        | 14. <i>Sommaire des études consommateurs réalisées par Synopsis dans le cadre du PDTs 2023-2026</i> par Simon McDougall   |

- |                |     |   |
|----------------|-----|---|
| 15 h 45        | 15. | Parole aux productrices et producteurs, et résolutions des syndicats affiliés pour 2026 |
| 16 h 45        | 16. | Divers  |
| 16 h 50        | 17. | Levée de la réunion   |
| <b>17 h 00</b> |     | <b>Cocktail</b>   |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
TENUE LE MARDI 28 JANVIER 2025  
AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, OTTERBURN PARK  
ET PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

**INSCRIPTION**

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint peu après 9 h 20. Il souhaite la bienvenue à certain(e)s invité(e)s et partenaires présent(e)s dans la salle.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'assemblée de nommer M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu que M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

**Procédure des assemblées délibérantes**

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes a été abordée en ouverture de l'assemblée précédente, M<sup>me</sup> Gagnon explique qu'elle n'en fera pas la lecture, mais rappelle quelques directives concernant le vote et le droit de parole lors des résolutions. Elle mentionne par ailleurs qu'un sondage en lien avec la modernisation des vergers est accessible via le code QR de l'ordre du jour pour les personnes présentes dans la salle ou par un lien partagé dans le *chat*.

Elle rappelle que l'assemblée sera enregistrée aux fins de rédaction du procès-verbal, ce qui est proposé par M. Mario Bourdeau et appuyé par M. Sébastien Morissette.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Sylvain Caouette, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jérôme-Antoine Brunelle fait la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée du Plan conjoint :

- |         |   |
|---------|---|
| 9 h 30  | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle   |
|         | 2. Adoption de l'avis de convocation  |
|         | 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour   |
|         | 4. Résumé et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024  |
| 9 h 50  | 5. Message du président, M. Éric Rochon   |
| 10 h 05 | 6. Présentation du rapport des activités et période de questions  |
| 11 h 00 | 7. Allocution du 1er vice-président général de l'UPA, M. Paul Doyon   |
| 11 h 15 | 8. Vidéo du ministre André Lamontagne   |
| 11 h 20 | 9. Conférence de M. Stéphane Crevier, vice-président stratégie de marque et croissance chez Pigeon  |
| 12 h 00 | Ajournement pour le dîner<br>Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc.   |
| 13 h 00 | 10. Rapports financiers<br>10.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024<br>10.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 |
| 13 h 30 | 11. Conférence de M. Anthony Vendrame, fondateur de Poches & fils et humoriste  |
| 14 h 30 | Pause   |
| 14 h 45 | 12. Parole aux productrices et producteurs, et résolutions des syndicats affiliés pour 2025   |
| 16 h 30 | 13. Divers  |
| 16 h 35 | 14. Levée de la réunion   |
| 16 h 45 | Cocktail  |

Un amendement est proposé à l'ordre du jour, soit de reporter la vidéo du ministre Lamontagne en fin d'assemblée, si l'horaire le permet.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour mais de reporter la vidéo du ministre Lamontagne à la fin de la journée, si l'horaire le permet.

4. **RÉSUMÉ ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2024**

M. Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général des PPQ, fait une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Mario Bourdeau, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024**

M. Jérôme-Antoine Brunelle présente le suivi des résolutions de l'AGA 2024. M<sup>me</sup> Gagnon souligne qu'un retour sur ces résolutions sera fait au point 6, Présentation du rapport des activités.

5. **MESSAGE DU PRÉSIDENT, M. ÉRIC ROCHON**

Le président des PPQ, M. Éric Rochon, prend la parole et remercie toutes les personnes présentes en salle et en ligne via Zoom.

Points soulignés :

- La 50<sup>e</sup> année qui se termine des Producteurs de pommes du Québec, et les 100 ans de l'Union des producteurs agricoles du Québec.
- L'écoulement tardif des pommes de la saison 2023.
- La promotion des Pommes Qualité Québec (PQQ) et les besoins d'une campagne commune avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ).
- La Convention de mise en marché avec les emballeurs de pommes du Québec 2025-2027, à la suite de la décision rendue le 8 janvier 2025 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).
- Les attentes et enjeux pour 2025 pour faire rayonner la pomme du Québec.

M. Rochon adresse des remerciements au directeur général ainsi qu'aux administrateurs élus et sortants ainsi qu'à l'équipe de la permanence des PPQ.

6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jérôme-Antoine Brunelle présente le rapport des activités 2023-2024. Il dresse le bilan du Programme des paiements anticipés (PPA), campagne 2024-2025 – volet printemps, dont le montant total englobant les différentes productions horticoles se chiffre à 41 993 586 \$ pour 210 producteurs desservis.

M<sup>me</sup> Caroline Ouimet est invitée à présenter le volet Promotion, partenariats et commandites. Elle explique les faits saillants de la campagne 2023-2024, les budgets consacrés aux partenariats et les recommandations générales (visibilité accrue des pommes d'ici) pour la prochaine campagne.

M<sup>me</sup> Jennifer Gagné enchaîne avec le volet de la Planification stratégique de la filière pomicole. Elle y fait mention des projets en cours et en matière de recherche et d'innovation.

D'autre part, M<sup>me</sup> Gagné mentionne avoir été nommée inspectrice par les membres du comité de gestion (31 juillet 2019) aux fins de vérification du respect de la Convention 2021-2022, pour l'année-récolte 2023-2024. Ces inspections se sont déroulées du 7 octobre au 19 décembre 2024 chez 19 agents autorisés. Elle souligne avoir transmis 18 lettres d'avertissement et une seule lettre de conformité. Enfin, elle mentionne que les inspections pour l'année 2024-2025 vont bientôt commencer.

Toujours concernant la mise en marché collective de la dernière année, M. Brunelle parle des contributions au Plan conjoint pour l'année de référence 2021-2022, facturées à 60 producteurs, et dont le montant global (25 682 \$) a presque entièrement été acquitté à ce jour. Il est également question de la remise de 30 786,95 \$ aux Producteurs de cidre du Québec provenant des entreprises cidricoles pour l'année de commercialisation 2020-2021.

Les faits saillants de la fixation des prix des pommes sont également présentés, notamment ceux découlant de la décision de la RMAAQ du 28 décembre 2023 prévoyant une baisse de prix de 1 \$/minot sur les pommes Empire et Cortland vendues en sac jusqu'au 29 février 2024 et de 2 \$/minot sur les McIntosh et Spartan vendues en sac jusqu'au 31 janvier 2024. Cette décision comprend aussi la mise en place d'une promotion ciblée — incluant l'annexe H — avec une baisse de prix de 4 \$/minot pour les pommes McIntosh et Spartan vendues en sac, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2024.

Enfin, M. Brunelle explique les éléments de la nouvelle convention 2025-2027 de mise en marché entre les PPQ et l'AEPQ, entrée en vigueur le 8 janvier 2025 et décrétée par la Régie.

Au terme de la présentation du rapport des activités 2023-2024, il est entendu que celui-ci est adopté.

### **Période de questions à la suite de la présentation du rapport des activités**

- On demande quelles seront les prochaines étapes de la Convention PPQ-AEPQ 2025-2027, rédigée par la Régie, qui permettront l'avancement des différents dossiers.

MM. Rochon et Brunelle soulignent d'entrée de jeu que la Convention peut être amendée si les producteurs et les emballeurs s'entendent. On rappelle qu'un comité de gestion réunissant des représentants des deux parties sera recréé pour ouvrir les discussions.

- Un questionnaire est émis sur l'utilisation des frais de mise en marché indiqués dans un tableau du rapport d'activités qui ne devraient pas dépasser 10 % selon le Règlement n° 258, art. 51, de la mise en marché des pommes.

On répond que l'explication sera donnée avec la présentation des états financiers en après-midi.

- Il est demandé s'il est vrai que les chaînes d'alimentation seraient sur le point d'abandonner la marque Pommes Qualité Québec.

On souligne que des rencontres ont lieu 2 fois par année avec le comité chaînes de la Table filière pour discuter de Pommes Qualité Québec et des stratégies pour mousser la notoriété de la marque. Il est rappelé que les chaînes reconnaissent que la marque repose sur un programme d'inspection qui garantit la qualité des pommes.

Fin des questions.

M. Éric Rochon fait la mention des commanditaires de l'assemblée.

Pause de 5 minutes

#### **7. ALLOCUTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA, M. PAUL DOYON**

M. Rochon introduit M. Paul Doyon, 1<sup>er</sup> vice-président général de l'UPA.

M. Doyon revient sur les 100 ans d'histoire de l'UPA et des actions mobilisées qui ont mené, à force de mobilisations collectives, à la reconnaissance du rôle des producteurs et productrices dans la société.

Son allocution porte sur la mise en marché collective, avec l'objectif que tous les maillons de la chaîne — production, distribution et transformation — puissent y trouver leur compte. Il rappelle que l'année qui vient de se terminer a été marquée par des demandes précises adressées au gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Politique agroalimentaire et que, tout récemment, les grandes priorités de l'Union ont été entérinées en conseil général, dont il dresse rapidement la liste.

La période de questions et de commentaires porte sur :

- Les programmes concernant les travailleurs étrangers temporaires
- Les tarifs imposés par les États-Unis

#### **8. VIDÉO DU MINISTRE ANDRÉ LAMONTAGNE**

On propose de reporter la présentation de la vidéo du ministre André Lamontagne en fin de rencontre, s'il reste du temps.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu de reporter la présentation de la vidéo du ministre André Lamontagne en fin de rencontre, s'il reste du temps.

#### **9. CONFÉRENCE DE M. STÉPHANE CREVIER, VICE-PRÉSIDENT STRATÉGIE DE MARQUE ET CROISSANCE CHEZ PIGEON**

M<sup>me</sup> Audrey Simard, agente de développement pour la Table filière pomicole, présente M. Stéphane Crevier, vice-président stratégie de marque et croissance chez Pigeon, pour une brève conférence sur l'identité de marque comme levier stratégique dans le secteur alimentaire.

Ajournement dîner

**Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc.**

M. Sébastien Morissette remet le méritas Louis-Hébert (producteur) à M. François Jobin, des Vergers Jobin et fils inc., pour sa contribution au développement de la pomiculture au Québec.

**10. RAPPORTS FINANCIERS**

**10.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024**

La présidente d'assemblée invite M<sup>me</sup> Paula Mazabel, directrice finances, comptabilité et administration aux PPQ, à présenter les états financiers du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024.

M. Brunelle revient sur le point qui avait été questionné en matinée sur les frais de mise en marché. Il présente le tableau du cahier général s'y rattachant et explique que la clause du 10 % sur ces frais a bel et bien été respectée l'an dernier et cette année.

**Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la

**CONSIDÉRANT** que l'audit fait par la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc. a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Samuel Rochon, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 17 décembre 2024.

**10.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc.;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc., émette un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

11. **CONFÉRENCE DE M. ANTHONY VENDRAME, FONDATEUR DE POCHE & FILS ET HUMORISTE**

M. Vendrame fait la présentation de son expérience en affaires comme fondateur et gestionnaire de l'entreprise Poches & fils. Son témoignage porte notamment sur la résilience, l'innovation et la culture d'entreprise.

Pause

**Présentation de l'allocution pré-enregistrée du ministre André Lamontagne**

Le ministre Lamontagne salue le rôle important des producteurs à promouvoir l'alimentation locale de même que leur engagement face aux différents défis rencontrés. Il souligne la contribution du gouvernement de 20 millions de \$ annoncée en juin dernier pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Il assure que les besoins en pomiculture seront intégrés dans les grandes orientations de la prochaine Politique bioalimentaire.

12. **PAROLE AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS, ET RÉOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS POUR 2025**

On enchaîne avec les résolutions des syndicats affiliés votées lors des AGA régionales tenues à l'automne 2024. M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon rappelle la procédure de l'adoption des résolutions pour les membres votants inscrits.

Des précisions sont demandées par un membre de l'assemblée concernant deux résolutions manquantes au Cahier général. M. Jérôme-Antoine Brunelle précise que ces deux résolutions, l'une provenant du Syndicat de l'Est-du-Québec et l'autre, du Syndicat de la Vallée Montérégienne, ont été jugées non pertinentes par le comité des résolutions donc ne sont pas présentées à l'AGA provinciale.

Une autre demande est formulée par un membre de l'assemblée afin de remplacer la résolution 5 – « Suspension des frais de mise en marché », laquelle semble avoir été modifiée de sa formulation originale alors que votée à l'unanimité en assemblée régionale. On explique qu'on ne peut changer les résolutions que le comité de résolutions a déterminées et que la meilleure approche sera de proposer des amendements lorsqu'elle sera soumise à l'assemblée.

L'étude des résolutions peut donc débuter. M. Jérôme-Antoine Brunelle en fait la lecture.

**AGA 2025.01      PROCHAINE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC**

*PROJET DE RÉOLUTION proposé par le conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec.*

**CONSIDÉRANT** que l'actuelle Politique bioalimentaire du Québec « Alimenter notre monde » arrive à échéance et que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mène actuellement des consultations pour élaborer la prochaine Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035;

- CONSIDÉRANT** que cet exercice propose une vision du secteur bioalimentaire fondée sur la prospérité, la durabilité, l'apport à l'économie et au dynamisme des territoires, l'autonomie alimentaire et la santé;
- CONSIDÉRANT** que le secteur pomicole adhère pleinement à cette vision, et désire jouer un rôle substantiel dans sa mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT** les nombreux enjeux auxquels font face les entreprises agricoles du Québec (augmentation des coûts de production, hausse des valeurs des terres agricoles et des taux d'intérêt, endettement élevé des entreprises, changements climatiques, etc.);
- CONSIDÉRANT** que la pomme est profondément enracinée dans la culture québécoise, étant un fruit frais local disponible à l'année, et que sa consommation procure de nombreux bienfaits pour la santé;
- CONSIDÉRANT** la contribution de la pomiculture au développement durable, et que les vergers du Québec absorbent le CO<sub>2</sub>, contribuant à la réduction d'émissions de GES et à la carboneutralité;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyée par Jean-Marc Rochon, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander au gouvernement du Québec d'appuyer le développement de la pomiculture au Québec en adoptant une Politique bioalimentaire qui :

- Appelle à un engagement accru du gouvernement en matière de recherche agronomique, de développement technologique et de transfert des connaissances afin d'assurer la pérennité de notre production;
- Soutient la modernisation des vergers, jugée essentielle à la mise en œuvre de plusieurs solutions permettant d'améliorer notre compétitivité et notre résilience aux risques climatiques futurs;
- Renforce le positionnement des produits d'ici auprès des consommateurs, notamment par la pleine valorisation des pommes du Québec, au bénéfice de tous;
- Garantit une plus grande autonomie alimentaire durable, mesurée notamment par une augmentation des parts de marché de la pomme du Québec.

**AGA 2025.02      ENCOURAGER ET STIMULER LES ACHATS INSTITUTIONNELS DE POMMES DU QUÉBEC**

*PROJET DE RÉOLUTION rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :*

- *Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 2 décembre 2024 à Québec)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka).*

- CONSIDÉRANT** que la Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 n'a pas su mettre en place des mesures permettant à la filière pomicole de contribuer pleinement à l'autonomie alimentaire du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques* vise à augmenter la part des aliments de chez nous achetés par nos institutions publiques québécoises;
- CONSIDÉRANT** que les approvisionnements institutionnels (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance et résidences pour personnes âgées) offrent le potentiel de créer une demande stable, à gros volume, auprès de fournisseurs locaux;
- CONSIDÉRANT** que les pommes du Québec représentent un produit de qualité supérieure, bénéfique pour la santé et reconnu pour ses vertus nutritionnelles, et qu'il est essentiel d'en augmenter la demande pour soutenir la production locale;
- CONSIDÉRANT** que stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec permettrait non seulement de renforcer l'accès à des produits locaux dans ces établissements, mais aussi de soutenir la rentabilité et la pérennité de la production de pommes, en assurant un débouché stable pour les producteurs;
- CONSIDÉRANT** que de nombreuses institutions disposent de programmes d'approvisionnement alimentaire qui peuvent intégrer des critères de durabilité et de soutien à l'agriculture locale, et que ces critères peuvent être exploités pour encourager l'achat de pommes du Québec en tant que produit local et durable;
- CONSIDÉRANT** que des initiatives ciblées de sensibilisation et de facilitation des démarches d'approvisionnement peuvent aider à surmonter les obstacles à l'achat de pommes du Québec par ces institutions, tout en renforçant les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés du secteur alimentaire;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'assurer les représentations auprès des gouvernements et des partenaires du secteur afin d'encourager et stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec et de ses dérivés (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance, résidences pour personnes âgées, etc.);
- De lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle du Québec pour informer les gestionnaires des achats institutionnels des avantages nutritionnels, environnementaux et économiques des pommes du Québec, tout en promouvant les bénéfices pour la santé des usagers de ces institutions.

**AGA 2025.03      DATE LIMITE DE COMMERCIALISATION – rejetée**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.*

À la suite de la présentation de cette résolution, celle-ci fut rejetée majoritairement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'établir une stratégie sectorielle, incluant la possibilité d'apporter des changements aux conventions de mise en marché afin d'établir des dates limites annuelles d'écoulement de la récolte, dans le but de prévenir et limiter la commercialisation simultanée de pommes de deux saisons différentes de production.

**AGA 2025.04      RÉFLEXION SUR LES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ET PROMOTIONS CIBLÉES**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :*

- *Producteurs de pommes des Frontières (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2024 par Zoom)*
- *Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka)*  
*Ainsi que de la Décision 12798 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).*

**CONSIDÉRANT** que depuis juin 2006, le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258) prévoit la perception de frais de mise en marché fixés à 0,25 \$/minot de pommes tardives mises en marché à l'état frais, qui sont destinés notamment au paiement d'un complément de prix pour les pommes vendues dans le cadre d'une opportunité d'affaires ou d'une promotion ciblée;

**CONSIDÉRANT** que Les Producteurs de pommes du Québec sont chargés de déterminer des opportunités d'affaires et des promotions ciblées conformément aux articles 44 à 46 du Règlement, alors que le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais établit le prix et la durée de celles-ci;

**CONSIDÉRANT** que l'application d'un complément de prix passe par les dispositions de la Convention de mise en marché des pommes 2025-2027 avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec, décrétée par sentence arbitrale de la RMAAQ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de gestion d'un complément de prix prévoient que tout emballeur complète, par variété, l'annexe H pour chaque mois au cours duquel il y a période promotionnelle;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de périodes promotionnelles en 2024 a été effectuée à la suite de la Décision 12494, rendue par la RMAAQ le 28 décembre 2023 et découlant d'une demande d'arbitrage accéléré sur les prix, et que les périodes promotionnelles précédentes remontaient à 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que la Décision 12798 de la RMAAQ sur l'arbitrage de la Convention de mise en marché confirme que les promotions ciblées demeurent un mécanisme pertinent pour écouler de grandes quantités de pommes sur une courte période, mais que celui-ci doit tenir compte de l'évolution des conditions du marché;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de mener une réflexion sur les fondements et le fonctionnement des promotions ciblées en tenant compte des éléments suivants :

- L'évolution des marchés en fonction des différents canaux de distribution afin de faciliter l'utilisation du mécanisme pour un plus grand nombre d'entreprises;
- L'établissement de critères de déclenchement qui permettront ultimement la mise place de promotions de prix substantielles, ayant pour effet de rétablir l'équilibre du marché par l'écoulement rapide de volumes importants de pommes;
- Une éventuelle période maximale annuelle pour l'utilisation des promotions ciblées par variété;
- La réduction de la charge administrative des utilisateurs à l'aide de moyens technologiques adaptés.

#### **AGA 2025.05      **SUSPENSION DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ ET ALTERNATIVE À L'ANNEXE H – rejetée****

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.*

Après lecture de la résolution, un amendement est proposé par M. Dean Thompson et appuyé par M. Stéphane Brodeur sur le point suivant : « Fixer à un maximum de 2,5 % les frais de gestion des opérations liées aux frais de mise en marché; ». L'amendement est adopté unanimement.

À la suite de diverses interventions et d'un vote, la résolution principale telle qu'amendée fut rejetée majoritairement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Suspendre la perception des frais de mise en marché de 0,25 \$/minot à partir du 1<sup>er</sup> février 2025;
- Étudier des options pour l'utilisation des frais de mise en marché, autre que le paiement d'un complément de prix lié à l'utilisation de l'annexe H de la Convention;
- Fixer à un maximum de 2 % les frais de gestion des opérations liées aux frais de mise en marché;
- Tenir une assemblée générale spéciale d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2025 afin de proposer aux membres une nouvelle alternative pour l'utilisation des frais de mise en marché.

**AGA 2025.06      VARIÉTÉS « CLUB »**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.*

**CONSIDÉRANT** la culture au Québec de variétés de pommes dites « club », dont les noms sont en fait des marques déposées appartenant à une organisation précise (le « club »);

**CONSIDÉRANT** que ce sont ces organisations qui fixent les règles de production et de mise en marché de ces variétés, définissent notamment des normes relatives au calibre et à la couleur ainsi qu'au conditionnement des fruits;

**CONSIDÉRANT** que seuls les producteurs agréés (membres du « club ») ont le droit de vendre les pommes de ces variétés, en acquittant des droits de licence qui peuvent être considérés comme une forme de prélevé pour la recherche et la promotion de ces mêmes variétés;

**CONSIDÉRANT** que les pommes de ces variétés ne sont pas soumises au programme d'inspection de la qualité et ne sont donc pas identifiées comme étant Pommes Qualité Québec;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Jonathan Bourdeau et appuyée par M. Stéphane Brodeur, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Définir et établir une politique claire concernant les pommes de variétés « club », Pommes Qualité Québec et l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

**AGA 2025.07      PROGRAMME D'ARRACHAGE DES POMMIERS POUR HARMONISER LA PRODUCTION À LA RÉALITÉ DU MARCHÉ – rejetée**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.*

À la suite de la présentation de cette résolution, celle-ci fut rejetée unanimement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec :

- De faire les démarches auprès du MAPAQ afin de mettre en place un programme d'aide permettant aux producteurs de pommiers de retirer des parties de leurs vergers sans obligation de replantation, afin d'harmoniser la production à la réalité du marché ou de faciliter l'aménagement d'une nouvelle production sur le même site.

**AGA 2025.08      CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET)**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.*

**CONSIDÉRANT** qu'à l'hiver 2024, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a démontré son incompréhension et son manque de sensibilité à l'égard du secteur agroalimentaire en imposant une hausse salariale de 0,27 \$ au salaire minimum au profit de tous les travailleurs immigrants, sans distinction de statut ou du secteur d'activité;

**CONSIDÉRANT** que la désignation « travailleurs étrangers temporaires » ne reflète pas le réel apport de cette main-d'œuvre au secteur agroalimentaire canadien;

**CONSIDÉRANT** que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du Canada recommande de mettre sur pied une commission du travail des immigrants;

**CONSIDÉRANT** que les politiques cadres de l'immigration ne font pas toujours de distinction entre les différentes catégories d'immigrants;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport de la Banque Royale du Canada a révélé que d'ici 2033, il y aura un déficit de 24 000 travailleurs agricoles au pays et que dans ce contexte, il est fondamental de pouvoir compter sur l'appui des travailleurs étrangers pour préserver la pérennité de notre industrie;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès des instances politiques concernées pour que les TET soient maintenant désignés par l'acronyme TESA (Travailleurs Essentiels du Secteur Agroalimentaire) afin de bien refléter l'importance de leur apport au secteur agricole et le souhait qu'ils puissent profiter d'exemptions à l'égard de politiques d'immigration futures.

**AGA 2025.09      RÉCUPÉRATION DES CONTRIBUTIONS IMPAYÉES**

*PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.*

**CONSIDÉRANT** que plusieurs producteurs de pommes ne sont pas répertoriés sur la liste des producteurs des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que d'autres producteurs inscrits sur la liste des PPQ omettent de déclarer la totalité de leur production;

**CONSIDÉRANT** que le prélevé sur les ventes de ces producteurs n'est pas effectué;

**CONSIDÉRANT** que ceci crée une injustice pour les producteurs s'acquittant de tous leurs prélevés;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de déterminer les moyens à prendre afin de récupérer les sommes non prélevées;

Et aux syndicats locaux de l'Union des producteurs agricoles d'apporter leur collaboration dans la transmission d'informations permettant de bien identifier les producteurs contrevenants.

**13. DIVERS**

M. Éric Rochon souligne les dix années de service de M. Jérôme-Antoine Brunelle à la Maison de l'UPA et procède à la lecture de l'hommage qui lui est consacré pour l'occasion.

**14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La présente réunion est levée à 16 h 32.

\_\_\_\_\_  
Éric Rochon, président

\_\_\_\_\_  
Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général

## PRÉSENCES À L'AGA DU 28 JANVIER 2025

### Région 1 - Laurentides

|                               |              |                                       |                                 |          |
|-------------------------------|--------------|---------------------------------------|---------------------------------|----------|
| Lauzon                        | Bruno-Pierre | Membre votant                         | La Relève Girard senc           | PC       |
| Cataphard                     | Stéphane     | Membre votant                         | VERGERS CATAPHARD ET FILS INC.  | PE       |
| Simard                        | Alexandre    | Membre votant                         | Domaine Du Petit St-Joseph senc | PV       |
| Girard                        | Chantal      | Membre votant                         | Verger Chantal Girard           | PV       |
| Rochon                        | Éric         | Membre votant                         | Ferme Rochon et frère inc       | PV       |
|                               |              | Mandataire désigné<br>par procuration |                                 |          |
| Rochon                        | François     |                                       | Vergers Rochon inc.             | PV       |
| Rochon                        | Jean-Marc    | Membre votant                         | Vergers Rochon inc.             | PV       |
| Dubeault                      | Michel       | Membre votant                         | Ferme MC Dubeault Inc           | PV       |
|                               |              | Mandataire désigné<br>par procuration |                                 |          |
| Rochon                        | Samuel       |                                       | Ferme Rochon et frère inc       | PV       |
| <b>Nombre de participants</b> |              |                                       |                                 | <b>9</b> |

### Région 2 - Sud-Ouest de Montréal

|                               |          |               |  |          |
|-------------------------------|----------|---------------|--|----------|
| Boileau                       | Chloé    | Membre votant | Vergers DM Boileau inc.<br>9329-5608 Québec Inc. | PV       |
| Boileau                       | Danny    | Membre votant | (VERGER DMDA BOILEAU)                            | PV       |
| Bourdeau                      | Jonathan | Membre votant | 9205-6449 QUEBEC INC. (MJ Bourdeau et Fils)      | PV       |
| Mckenzie                      | Joël     | Membre votant | Les Vergers Mckenzie                             | PV       |
| Bourdeau                      | Mario    | Membre votant | 9205-6449 Québec inc                             | PV       |
| <b>Nombre de participants</b> |          |               |  | <b>5</b> |

### Région 3 - Missisquoi-Estrie

|                               |              |                                       |                                  |           |
|-------------------------------|--------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------|
| Caron                         | Benoit       | Membre votant                         | Verger Rédia inc                 | PV        |
| Jobin                         | Francois     | Membre votant                         | Les Vergers Jobin & Fils Inc.    | PV        |
|                               |              | Mandataire désigné<br>par procuration |                                  |           |
| Bérubé                        | Germain      |                                       | Verger Dupuis (1983) inc         | PV        |
| Rodrigue                      | Jonathan     | Membre votant                         | Verger du Village de Dunham inc  | PV        |
| Arsenault                     | Marc-Antoine | Membre votant                         | Ferme Cidricole Équinox          | PV        |
| Audette                       | Monique      | Membre votant                         | 9320-4634 QC inc (Verger du Lac) | PV        |
| Jobin                         | Philippe     | Membre votant                         | Les Vergers Jobin & Fils Inc.    | PV        |
| Caron                         | Réal         | Membre votant                         | Réal Caron                       | PV        |
|                               |              | Mandataire désigné<br>par procuration |                                  |           |
| Fortin                        | Sidney       |                                       | B.R. Caron inc                   | PV        |
| Levasseur                     | Stéphanie    | Membre votant                         | Au coeur de la pomme SENC        | PV        |
| Doucet-Levasseur              | Hélène       | Membre votant                         | Au coeur de la pomme senc        | PV        |
|                               |              | Mandataire désigné<br>par procuration |                                  |           |
| McDermott                     | Tristan      |                                       | Verger Caron inc.                | PV        |
| <b>Nombre de participants</b> |              |                                       |                                  | <b>12</b> |

## Région 4 - Vallée Montérégie

|                               |                 |                                       |                               |           |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------------------|-------------------------------|-----------|
| Robert                        | Isabelle        | Mandataire désigné<br>par procuration | Domaine Inselberg             | PC        |
| Frégeau                       | Pierre          | Membre votant                         | Succession R Gagné            | PC        |
| Côté                          | Brunau          | Membre votant                         | Verger Roger Côté Inc         | PE        |
| Robert                        | Claude          | Membre votant                         | Ferme CMJI Robert inc.        | PE        |
| Poisson                       | Dany            | Membre votant                         | Verger Rouge Pomme inc.       | PE        |
| Brie                          | Martin          | Membre votant                         | Verger des Bois-Francis inc.  | PE        |
| Brie                          | Maxime          | Membre votant                         | Verger des Bois-Francis inc.  | PE        |
| Jodoin                        | Pierre          | Membre votant                         | Verger Paul Jodoin inc.       | PE        |
| Hamel                         | Tommy           | Membre votant                         | Verger Hamel Distribution Inc | PE        |
| Goyette                       | Mathieu         | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger Paul Jodoin inc.       | PE        |
| L'italien                     | Brigitte        | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger Boucher & Frères inc.  | PV        |
| Brodeur                       | Charles Anthony | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger Thomson inc            | PV        |
| Jodoin                        | François        | Membre votant                         | Verger Jodoin & Frères inc.   | PV        |
| Standish                      | Colin           | Membre votant                         | Colin Standish                | PV        |
| Duchesne                      | Daniel          | Membre votant                         | Verger Yvan Duchesne inc.     | PV        |
| Thomson                       | Dean            | Membre votant                         | Verger Thomson inc            | PV        |
| Jodoin                        | Dominic         | Membre votant                         | Verger Arsène Poisson inc.    | PV        |
| Jodoin                        | Jonathan        | Membre votant                         | Verger Jodoin & Frères inc.   | PV        |
| Brugmans                      | Karine          | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger Arsène Poisson inc.    | PV        |
| Allard                        | Marie           | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger Boucher & Frères inc.  | PV        |
| Morissette                    | Sebastien       | Membre votant                         | Verger St-Francois SENC       | PV        |
| Brodeur                       | Stéphane        | Membre votant                         | Verger McLean inc             | PV        |
| Brodeur                       | Thomas Olivier  | Mandataire désigné<br>par procuration | Verger McLean inc             | PV        |
| Duchesne                      | Yvan            | Membre votant                         | Verger Yvan Duchesne inc.     | PV        |
| <b>Nombre de participants</b> |                 |                                       |                               | <b>24</b> |

## Région 5 - Québec

|                               |          |               |                                      |          |
|-------------------------------|----------|---------------|--------------------------------------|----------|
| Blouin                        | Francois | Membre votant | Ferme François Blouin Inc            | PV       |
| Turcotte                      | François | Membre votant | Ferme Avicole Orléans inc            | PV       |
| Caouette                      | Sylvain  | Membre votant | Vergers et Jardins Caouette S.E.N.C. | PV       |
| <b>Nombre de participants</b> |          |               |                                      | <b>3</b> |

**TOTAL - PRODUCTEURS PARTICIPANTS 53**

## PARTENAIRES ET INVITÉS

|           |         |                                  |
|-----------|---------|----------------------------------|
| Simard    | Audrey  | Table filière pomicole du Québec |
| Barriault | Evelyne | MAPAQ                            |
| Bergeron  | Karine  | MAPAQ                            |
| Audet     | Bernard | Naturpac                         |

|                   |                   |  |
|-------------------|-------------------|--|
| Jolly             | Caroline          | IRSST  |
| Morneau           | Caroline          | La Terre de chez nous  |
| Savoie            | Claude            | Williams, avocats & conseils                                   |
| Cormier           | Daniel            | IRDA   |
| Beaudin           | Marc-André        | Dubois Agrinovation  |
| Jean              | Esther            | Médialliance   |
| Richelet          | Fanny             | Compagnie et cie   |
| Robert            | Frederic          | La Financière agricole   |
| Demers            | Isabelle          | MAPAQ / DDSA   |
| Lacasse           | Isabelle          | FADQ   |
| Hernandez         | Izmir             | Réseau d'expertise en innovation horticole                     |
| Dumont            | Jean              | Syndicat Pommes de Vallée montérégienne et des Frontières      |
| Forest            | Jean-François     | Forest Lavoie Conseil  |
| Tinslay           | Jessee            | Institut de recherche et de développement en agroenvironnement |
| Godin             | Jocelyne          | Association des emballeurs de pomme du Québec                  |
| Jean Mary         | Kathleen          | Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec          |
| Tétreault-Garneau | Laurence          | RECUPOM  |
| Couet-Lannes      | Magalie           | UPA  |
| de Tarlé          | Marie             | AQDFL  |
| Heppell           | Marie-Chantal     | Gestion Qualiterra inc   |
| Rolland           | Martin            | Naturpac   |
| Larose            | Mikael            | IRDA   |
| Savard            | Mylène            | Gestion Qualiterra   |
| Doyon             | Paul              | 1er vice-président général - UPA                               |
| Poulette          | Philippe Poulette | Williams, avocats & conseils                                   |
| Almodovar         | Philippine        | Agriculture et agroalimentaire Canada                          |
| Calleau           | Romane            | IRSST  |
| Billette          | Samuel            | Dubois Agrinovation  |
| Dagenais          | Samuel            | Agriculture et agroalimentaire Canada                          |
| Karmouche         | Soukaina          | Médialliance   |
| Gagnon            | Sylvianne         | UPA  |
| Filion            | Vicky             | RECUPOM  |
| Filion            | Vincent           | Loblaws Inc  |
| Giasson           | Vincent           | A Lassonde inc   |
| Lemay             | Marjolaine        | Aliment du Québec  |
| Lavoie            | Frédéric          | Producetech  |

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| <b>Nombre d'invités participants</b> | <b>40</b> |
|--------------------------------------|-----------|

|  |           |
|--|-----------|
| <b>TOTAL DE PARTICIPANTS (en présentiel)</b> | <b>93</b> |
|--|-----------|

## OBSERVATEURS (virtuel)

|               |            |             |  |            |
|---------------|------------|-------------|--|------------|
| Gadbois       | Alexis     | Observateur | La Fruiteraie de la famille Gadbois    | Producteur |
| Turcotte      | Caroline   | Observateur | MAPAQ, direction régionale de l'Estrie | Partenaire |
| Esselami      | Djamel     | Observateur | MAPAQ                                  | Partenaire |
| Larose        | Émilie     | Observateur | Verger Fast-Appel Inc                  | Producteur |
| Yelle Primeau | Emmanuelle | Observateur | 9057-0565 Québec Inc.                  | Producteur |
| Miranda       | Jonathan   | Observateur | FADQ                                   | Partenaire |
| Barber        | Michael    | Observateur | Vergers Barber inc.                    | Producteur |

|                   |         |             |                                       |            |
|-------------------|---------|-------------|---------------------------------------|------------|
| Lawson            | Shyanne | Observateur | Agriculture et agroalimentaire Canada | Partenaire |
| Béchar            | Sylvain | Observateur | FADQ                                  | Partenaire |
| Richer-Jubenville | Simon   | Observateur | Technicien agricole - FADQ            | Partenaire |
| Strozynski-Terro  |         | Observateur | inconnu                               | Partenaire |

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| <b>TOTAL - OBSERVATEURS (virtuel)</b> | <b>11</b> |
|---------------------------------------|-----------|

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ET ÉTATS FINANCIERS**

**30 SEPTEMBRE 2025**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des  
**Producteurs de pomme du Québec**

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, les états des résultats et l'évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

La participation dans la société satellite, Gestion Qualiterra Inc., est comptabilisée à la valeur de consolidation. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant la valeur comptable de la participation dans Gestion Qualiterra Inc. au 31 mai 2025 étant donné que les états financiers ne font pas l'objet d'un audit. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer si la valeur de la participation devrait faire l'objet d'ajustement.

De plus, tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme au 30 septembre 2025 et 2024 et de l'actif net au 1er octobre 2024 et aux 30 septembre 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2024, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

### **Fondement de l'opinion avec réserve (suite)**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)**

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Carrier Joyal CPA Inc<sup>1</sup>

Boisbriand, le 16 décembre 2025

<sup>1</sup> Par Steve Joyal, CPA auditeur

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

|   | <b>PAGE</b> |
|---|-------------|
| RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS  | 49          |
| RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET<br>- FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT        | 50          |
| RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET<br>- FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT | 51          |
| RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET<br>- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ              | 52          |
| BILAN   | 53          |
| FLUX DE TRÉSORERIE  | 54          |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES   | 55-60       |
| RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  | 61-62       |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>             | <u>2024</u>           |
|---|-------------------------|-----------------------|
|   | \$                      | \$                    |
| <b>PRODUITS</b>   |                         |                       |
| Contributions des membres   | 1 823 341               | 1 478 763             |
| Frais de mise en marché   | 636 933                 | 520 535               |
| Aides financières   | 369 336                 | 202 757               |
| Fonds spécial de qualité et promotion   | 99 521                  | 108 269               |
| Intérêts  | 42 311                  | 57 999                |
| Étude des dossiers - agents autorisés   | 6 611                   | 7 625                 |
| Commandites - bulletins et assemblée annuelle   | 23 928                  | 48 000                |
| Honoraires de gestion   | 59 460                  | 56 521                |
| Autres produits   | 15 878                  | 34 135                |
|   | <u>3 077 319</u>        | <u>2 514 604</u>      |
| <b>CHARGES</b>  |                         |                       |
| Contributions à l'UPA   | 144 525                 | 118 851               |
| Direction générale - administration du plan conjoint                                  | 137 122                 | 141 303               |
| Direction générale - promotion, recherche et développement                            | 22 259                  | 17 225                |
| Administration des syndicats  | 23 787                  | 23 842                |
| Services techniques - administration du plan conjoint                                 | 518 760                 | 504 237               |
| Services techniques - promotion, recherche et développement                           | 159 727                 | 167 095               |
| Services techniques - frais de mise en marché   | 42 307                  | 48 392                |
| Promotion   | 274 356                 | 274 129               |
| Programme d'assurance qualité   | 159 583                 | 177 233               |
| Projets de promotion, recherche et développement                                      | 446 912                 | 328 167               |
| Autres charges - administration du plan conjoint                                      | 100 416                 | 260 353               |
| Autres charges - promotion, recherche et développement                                | 77 246                  | 62 488                |
| Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec                                     | 28 500                  | 28 500                |
| Redistribution  | 586 980                 | 467 132               |
|   | <u>2 722 480</u>        | <u>2 618 947</u>      |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES<br/>AVANT AUTRES PRODUITS</b> | 354 839                 | (104 343)             |
| <b>AUTRES PRODUITS</b>  |                         |                       |
| Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.                                   | 17 439                  | (631)                 |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                           | 372 278                 | (104 974)             |
| <b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>   | <u>770 770</u>          | <u>875 744</u>        |
| <b>ACTIF NET À LA FIN</b>   | <u><u>1 143 048</u></u> | <u><u>770 770</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
- FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>           | <u>2024</u>           |
|---|-----------------------|-----------------------|
|   | \$                    | \$                    |
| <b>PRODUITS</b>   |                       |                       |
| Contributions des membres   | 1 050 858             | 856 545               |
| Intérêts  | 42 311                | 57 999                |
| Commandites - bulletins et assemblée annuelle   | 23 928                | 48 000                |
| Étude des dossiers - agents autorisés   | 6 611                 | 7 625                 |
| Honoraires de gestion   | 59 460                | 56 521                |
| Autres produits   | <u>13 665</u>         | <u>7 170</u>          |
|   | <u>1 196 833</u>      | <u>1 033 860</u>      |
| <b>CHARGES</b>  |                       |                       |
| Contribution à l'UPA  | 144 525               | 118 851               |
| Direction générale (annexe A)   | 137 122               | 141 303               |
| Administration des syndicats  | 23 787                | 23 842                |
| Services techniques (annexe B)  | 518 760               | 504 237               |
| Autres charges (annexe C)   | <u>92 770</u>         | <u>255 342</u>        |
|   | <u>916 964</u>        | <u>1 043 575</u>      |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES<br/>AVANT AUTRES PRODUITS</b> | 279 869               | (9 715)               |
| <b>AUTRES PRODUITS</b>  |                       |                       |
| Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.                                   | <u>17 439</u>         | <u>(631)</u>          |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                           | 297 308               | (10 346)              |
| <b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>   | <u>363 630</u>        | <u>373 976</u>        |
| <b>ACTIF NET À LA FIN</b>   | <u><u>660 938</u></u> | <u><u>363 630</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
- FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>           | <u>2024</u>           |
|---|-----------------------|-----------------------|
|   | \$                    | \$                    |
| <b>PRODUITS</b>   |                       |                       |
| Contributions des membres                                   | 772 483               | 622 218               |
| Aides financières   | 369 336               | 202 757               |
| Fonds spécial de qualité                                    | 79 791                | 88 617                |
| Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais     | 19 730                | 19 652                |
| Autres produits   | <u>2 213</u>          | <u>26 965</u>         |
|   | <u>1 243 553</u>      | <u>960 209</u>        |
| <b>CHARGES</b>  |                       |                       |
| Administration (annexe D)                                   | 721 671               | 726 670               |
| Projets (annexe E)  | <u>446 912</u>        | <u>328 167</u>        |
|   | <u>1 168 583</u>      | <u>1 054 837</u>      |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | 74 970                | (94 628)              |
| <b>ACTIF NET AFFECTÉ DU DÉBUT</b>                           | <u>407 140</u>        | <u>501 768</u>        |
| <b>ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN</b>                           | <u><u>482 110</u></u> | <u><u>407 140</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|  | <u>2025</u>     | <u>2024</u>     |
|--|-----------------|-----------------|
|  | \$              | \$              |
| <b>PRODUITS</b>                              |                 |                 |
| Frais de mise en marché                      | <u>636 933</u>  | <u>520 535</u>  |
| <b>CHARGES</b>                               |                 |                 |
| Redistribution                               | 586 980         | 467 132         |
| Salaires et avantages sociaux                | 42 307          | 48 392          |
| Frais de bureau et informatiques             | <u>7 646</u>    | <u>5 011</u>    |
|  | <u>636 933</u>  | <u>520 535</u>  |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <u>-</u>        | <u>-</u>        |
| <b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>                    | <u>-</u>        | <u>-</u>        |
| <b>ACTIF NET À LA FIN</b>                    | <u><u>-</u></u> | <u><u>-</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

|  | <u>2025</u>             | <u>2024</u>             |
|--|-------------------------|-------------------------|
|  | \$                      | \$                      |
| <b>ACTIF</b>   |                         |                         |
| <b>COURT TERME</b>   |                         |                         |
| Encaisse   | 1 129 779               | 1 006 187               |
| Placements échéants au cours du prochain exercice (note 4) | 117 141                 | 111 198                 |
| Débiteurs (note 3)   | 402 389                 | 448 861                 |
| Subvention à recevoir                                      | 345 083                 | -                       |
| Frais imputables au prochain exercice                      | <u>157 506</u>          | <u>8 841</u>            |
|  | <u>2 151 898</u>        | <u>1 575 087</u>        |
| <b>LONG TERME</b>  |                         |                         |
| Placements (note 4)  | 569 293                 | 557 118                 |
| Dépôt sur loyer  | 33 047                  | 33 047                  |
| Immobilisations corporelles (note 5)                       | 8 145                   | 3 402                   |
| Immobilisation incorporel (note 6)                         | <u>279 537</u>          | <u>139 540</u>          |
|  | <u>890 022</u>          | <u>733 107</u>          |
|  | <u><u>3 041 920</u></u> | <u><u>2 308 194</u></u> |
| <b>PASSIF</b>  |                         |                         |
| <b>COURT TERME</b>   |                         |                         |
| Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)              | 572 477                 | 737 982                 |
| Frais de mise en marché à remettre aux producteurs         | 559 231                 | 452 102                 |
| Apports reportés (note 8)                                  | <u>712 681</u>          | <u>319 385</u>          |
|  | 1 844 389               | 1 509 469               |
| <b>PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES</b>                  | <u>54 483</u>           | <u>27 955</u>           |
|  | <u>1 898 872</u>        | <u>1 537 424</u>        |
| <b>ACTIF NET</b>   |                         |                         |
| Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint      | 660 938                 | 363 630                 |
| Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement   | <u>482 110</u>          | <u>407 140</u>          |
|  | <u>1 143 048</u>        | <u>770 770</u>          |
|  | <u><u>3 041 920</u></u> | <u><u>2 308 194</u></u> |

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|  | <u>2025</u>             | <u>2024</u>             |
|--|-------------------------|-------------------------|
|  | \$                      | \$                      |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                         |                         |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges                               | 372 278                 | (104 974)               |
| Éléments sans effet sur la trésorerie:   |                         |                         |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                      | 3 771                   | 2 628                   |
| Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.                                | (17 439)                | 631                     |
| Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées          | <u>26 528</u>           | <u>15 179</u>           |
|  | <u>385 138</u>          | <u>(86 536)</u>         |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement                     |                         |                         |
| Débiteurs  | 46 472                  | (188 555)               |
| Subvention à recevoir  | (345 083)               | -                       |
| Frais imputables au prochain exercice  | (148 665)               | (5 120)                 |
| Comptes fournisseurs et frais courus   | (165 505)               | 99 039                  |
| Frais de mise en marché à remettre aux producteurs                                 | 107 129                 | (50 704)                |
| Produits reportés  | -                       | (16 129)                |
| Apports reportés   | <u>393 296</u>          | <u>104 928</u>          |
|  | <u>(112 356)</u>        | <u>(56 541)</u>         |
|  | <u>272 782</u>          | <u>(143 077)</u>        |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                         |                         |
| Acquisition de placements  | (5 943)                 | -                       |
| Encaissement de placement  | 5 264                   | 5 264                   |
| Variation des dépôts de loyer  | -                       | (3 141)                 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (8 514)                 | -                       |
| Acquisition d'immobilisations incorporels  | <u>(139 997)</u>        | <u>(139 540)</u>        |
|  | <u>(149 190)</u>        | <u>(137 417)</u>        |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                         |                         |
| Remboursement de la dette à long terme   | <u>-</u>                | <u>(37 610)</u>         |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | 123 592                 | (318 104)               |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>                            | <u>1 006 187</u>        | <u>1 324 291</u>        |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>                            | <u><u>1 129 779</u></u> | <u><u>1 006 187</u></u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

**Comptabilisation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Comptabilisation des produits (suite)**

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

**Régime de retraite**

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies, car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants et il applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Placements**

La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

**Immobilisation incorporel**

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amortis au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnel. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

**Provision pour prestations futures**

Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers**

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf les actifs et passifs financiers issus d'opérations entre apparentés qui sont évalués au coût. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

**3. DÉBITEURS**

|   | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| Comptes-clients                                   | 63 323         | 9 778          |
| Intérêts courus                                   | 4 153          | 10 532         |
| Avances au fonds - programme de paiement anticipé | <u>334 913</u> | <u>428 551</u> |
|   | <u>402 389</u> | <u>448 861</u> |

**4. PLACEMENTS**

|   | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| <b>Gestion Qualiterra Inc. société satellite</b>  |                |                |
| 10 000 actions de catégories A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation  | 98 785         | 81 346         |
| Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 88 785 \$, valeur aux livres de la quote-part de 98 785 \$ au 31 mai 2025 (81 346 \$ en 2024). |                |                |
| 136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût  | <u>136 300</u> | <u>136 300</u> |
|   | <u>235 085</u> | <u>217 646</u> |
| <b>Autres placements</b>  |                |                |
| Placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0   | 323 680        | 323 680        |
| Somme à recevoir de la Maison de l'UPA  | 15 792         | 21 056         |
| Dépôt à terme, 3,86 %, échéant en octobre 2025  | <u>111 877</u> | <u>105 934</u> |
|   | <u>451 349</u> | <u>450 670</u> |
|   | 686 434        | 668 316        |
| Placements échéant au cours du prochain exercice  | <u>117 141</u> | <u>111 198</u> |
|   | <u>569 293</u> | <u>557 118</u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**4. PLACEMENTS (suite)**

Le placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0 est assujéti à une convention d'immeuble entre l'UPA et les groupes affiliés relativement à la Maison de l'UPA. L'organisme s'est engagé à investir une somme de 323 680 \$. Au 30 septembre 2025, le montant investi est de 323 680 \$.

Cette convention stipule que les affiliés participant au financement du réaménagement de l'immeuble auront droit à une portion du produit de disposition au moment d'une vente éventuelle de l'immeuble en fonction de leur participation.

Selon le rapport d'une firme d'évaluation agréée, en date du 1er novembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 40 millions de dollars. Cette évaluation sera revue sur une base triennale.

Au 30 septembre 2025, le pourcentage de participation est établi à 1,19 % représentant une valeur de 476 000 \$.

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                         | Coût      | Amortissement<br>cumulé | Valeur comptable |           |
|-------------------------|-----------|-------------------------|------------------|-----------|
|                         | \$        | \$                      | 2025             | 2024      |
|                         | <u>\$</u> | <u>\$</u>               | <u>\$</u>        | <u>\$</u> |
| Équipement informatique | 54 133    | 45 988                  | 8 145            | 3 402     |

L'amortissement de l'exercice est de 3 771 \$ (2 628 \$ en 2024).

**6. IMMOBILISATIONS INCORPORELS**

|          | Coût      | Amortissement<br>cumulé | Valeur comptable |           |
|----------|-----------|-------------------------|------------------|-----------|
|          | \$        | \$                      | 2025             | 2024      |
|          | <u>\$</u> | <u>\$</u>               | <u>\$</u>        | <u>\$</u> |
| Logiciel | 279 537   | -                       | 279 537          | 139 540   |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS**

|  | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|--|----------------|----------------|
|  | \$             | \$             |
| UPA  | 33 359         | 13 875         |
| Gestion Qualiterra Inc.                            | -              | 35 447         |
| Administrateurs                                    | 21 581         | 11 885         |
| Association des emballeurs de pommes du Québec     | 52 276         | 132 816        |
| Les producteurs de cidre du Québec                 | 42 061         | 27 211         |
| Les producteurs de fraises et framboises du Québec | 138            | -              |
| Salaires, vacances et autres avantages sociaux     | 199 116        | 332 759        |
| Services professionnels                            | 90 999         | 96 964         |
| Promotion  | 3 748          | -              |
| Taxes de vente et remises gouvernementales         | 113 478        | 62 315         |
| Autres   | 15 721         | 24 710         |
|  | <u>572 477</u> | <u>737 982</u> |

**8. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des subventions non utilisées qui sont destinées à couvrir des charges relatives à la promotion, recherche et développement de l'exercice subséquent.

|   | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| Solde au début                            | 319 385        | 214 457        |
| Montants constatés à titre de produits    | (369 336)      | (198 257)      |
| Montants octroyés pour l'exercice suivant | 345 083        | -              |
| Montants reçus pour l'exercice suivant    | 417 549        | 303 185        |
|   | <u>712 681</u> | <u>319 385</u> |

**9. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

|   | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|-------------|-------------|
|   | \$          | \$          |
| <b>Produits</b>                                     |             |             |
| Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc. | 17 439      | (631)       |
| <b>Charges</b>                                      |             |             |
| Programme d'assurance qualité                       | 150 583     | 177 305     |

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2025**

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs, frais de mise en marché à remettre aux producteurs et les apports reportés.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| <b>ANNEXE A - DIRECTION GÉNÉRALE -<br/>ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>      |                |                |
| Comité de prix - pomme fraîche  | 4 100          | 3 477          |
| Comité de prix - pomme transformation   | 1 200          | 550            |
| Comité des conventions de mise en marché  | 10 417         | 18 690         |
| Comité sécurité du revenu et coût de production                                 | 15 378         | 8 050          |
| Conseil d'administration  | 18 778         | 18 711         |
| Comité exécutif   | 21 355         | 14 052         |
| Assemblée générale annuelle   | 23 360         | 42 844         |
| Administration générale et représentation                                       | 15 690         | 11 387         |
| Journées préparatoires et congrès général de l'UPA                              | 11 997         | 9 027          |
| Comités de l'UPA  | 394            | 1 445          |
| Frais relatifs au régions   | 963            | 961            |
| Conseil canadien de l'horticulture  | 3 011          | 2 259          |
| Autres comités  | 1 802          | 3 849          |
| Avantages sociaux - administrateurs   | 8 677          | 6 001          |
|   | <u>137 122</u> | <u>141 303</u> |
| <br><b>ANNEXE B - SERVICES TECHNIQUES -<br/>ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b> |                |                |
| Salaires et avantages sociaux   | 378 496        | 289 721        |
| Respect des conventions - agents autorisés                                      | 51 386         | 135 489        |
| Charges locatives   | 38 869         | 33 645         |
| Frais informatiques   | 13 787         | 8 969          |
| Télécommunications  | 3 367          | 4 913          |
| Formation   | 16 533         | 15 493         |
| Papeterie et frais de bureau  | 9 904          | 8 981          |
| Impression et travaux connexes  | 1 823          | 822            |
| Frais postaux   | 4 595          | 6 204          |
|   | <u>518 760</u> | <u>504 237</u> |
| <br><b>ANNEXE C - AUTRES CHARGES -<br/>ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>      |                |                |
| Les producteurs de cidre du Québec  | 40 551         | 26 876         |
| Honoraires professionnels   | 26 228         | 204 434        |
| Association des emballeurs de pommes du Québec                                  | 15 388         | 9 770          |
| Contribution - Conseil canadien de l'horticulture                               | 4 257          | -              |
| Contribution - Table horticole  | 2 000          | 3 500          |
| Contributions aux autres organismes   | 1 697          | 1 073          |
| Charges diverses et assurances  | 687            | 4 233          |
| Enquêtes de crédit - agents autorisés   | 1 962          | 5 456          |
|   | <u>92 770</u>  | <u>255 342</u> |
|   | <u>748 652</u> | <u>900 882</u> |

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

|   | <u>2025</u>    | <u>2024</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| <b>ANNEXE D - ADMINISTRATION - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b> |                |                |
| Campagne de promotion   | 245 531        | 261 360        |
| Programme d'assurance qualité   | 159 583        | 177 233        |
| Salaires et avantages sociaux   | 159 727        | 167 095        |
| Comités de promotion, recherche et développement                                  | 22 259         | 17 225         |
| Commandites   | 13 432         | 9 629          |
| Matériel promotionnel et autres promotions  | 10 285         | -              |
| Livraisons au club des petits déjeuners du Québec                                 | 28 500         | 28 500         |
| Frais informatiques   | 13 787         | 8 969          |
| Frais de bureau et dépenses diverses  | 26 333         | 26 263         |
| Support promotionnel aux régions  | 5 108          | 3 140          |
| Données ventes de pommes (Nielsen)  | 6 245          | 7 950          |
| Valorisation de la profession   | 3 435          | 3 539          |
| Chaire universitaire en mise en marché  | 500            | -              |
| Les producteurs de cidre du Québec  | 7 724          | 5 484          |
| Association des emballeurs de pommes du Québec                                    | 17 234         | 10 283         |
| Consultants PRD   | 1 494          | -              |
| Journée Portes ouvertes   | 494            | -              |
|   | <u>721 671</u> | <u>726 670</u> |

**ANNEXE E - PROJETS - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers       | 13 330         | 26 219         |
| Portrait provincial des vergers de pommiers                        | -              | 30 880         |
| Hôtellerie Restauration Institution                                | 361            | 9 275          |
| Verger du futur  | -              | 4 663          |
| Planification stratégique de la filière pomicole                   | 144 794        | 119 312        |
| Guide de référence de production fruitière intégrée                | 72 406         | 58 954         |
| Estimation de récolte  | 31 275         | 8 653          |
| Régie à moindre risques et caravane de l'innovation en pomiculture | 72 567         | 70 211         |
| Acquisition d'un banc de mesure                                    | 1 049          | -              |
| Proximité 24-26  | 53 526         | -              |
| Études consommateurs   | 49 084         | -              |
| Adaptation et essaie de différents d'in logiciel de gestion        | 8 520          | -              |
|  | <u>446 912</u> | <u>328 167</u> |

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

---

**Adoption des états financiers du Plan conjoint**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'audit fait par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2025 concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 16 décembre 2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

---

**Nomination de l'auditeur indépendant**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés  
Carrier Joyal CPA inc.;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. le mandat d'émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2025-2026 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

## **RÉSOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS**

## Groupe de producteurs membres (Secteur Vallée Montérégienne et Sud-Ouest)

### 1. SUSPENSION SUR LES DÉPENSES DES VARIÉTÉS « CLUB »

**CONSIDÉRANT QUE** les variétés de pommes sous gestion (dites variétés « Club ») prennent de l'ampleur sur le marché, bien qu'elles demeurent encore marginales en volume;

**CONSIDÉRANT QUE** la replantation de parcelles en variétés « Club » comporte un risque financier plus élevé que les variétés conventionnelles pour le producteur;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de développement marketing et d'acceptation de ces variétés « Club » sont nettement plus élevés et actuellement assumés par une entente privée entre le producteur et le producteur-emballeur;

**CONSIDÉRANT QUE** par leurs définitions les variétés « Club » ne peuvent être produites et emballées que par un groupe restreint de producteurs, excluant ainsi la majorité des producteurs et producteurs-emballeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les cotisations perçues par les (PPQ) proviennent de l'ensemble des pomiculteurs, mais que l'utilisation de ces fonds pour la promotion de variétés « Club » crée une iniquité et engendrera des profondes divisions au sein de l'industrie;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est impératif que les sommes perçues collectivement « contributions » ne soient réinvesties que dans des variétés génériques accessibles à tous les producteurs (ex. : McIntosh, Cortland, Ambrosia, Gala, etc.) afin de maintenir l'unité syndicale;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu de demander aux**

► **Producteurs de pommes du Québec :**

- **QU'UNE SUSPENSION IMMÉDIATE** soit imposée sur toutes les dépenses, investissements ou promotions de quelque nature que ce soit de la part des PPQ concernant les variétés sous gestion (variétés « Club »);
- **QUE CETTE SUSPENSION** soit maintenue tant et aussi longtemps qu'une entente cadre équitable ne soit conclue et ratifiée entre les producteurs, les producteurs-emballeurs et les PPQ pour définir un cadre pour ces variétés ;
- **QUE** les investissements promotionnels des PPQ soit strictement réservés aux variétés génériques accessibles à l'ensemble des producteurs cotisants.

**PROPOSÉE PAR:** Pierre Jodoin, Verger Jodoin

**APPUYÉE PAR:** Sera appuyée sur le plancher par un producteur membre  
Et un collectif de producteurs du secteur de la Vallée Montérégienne et Sud-Ouest

## 2. AJUSTEMENTS AU PROGRAMME SERVICES-CONSEILS (PSC) 2023-2028 POUR LA POMICULTURE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 20 novembre 2025 à Oka.

- CONSIDÉRANT** que la mouture 2018-2023 du PSC finançait, au domaine Technique – pratiques culturales, des activités aujourd'hui retranchées vers le domaine Agroenvironnement (recommandations de fertilisation, réglages d'irrigation, stratégie de désherbage et dépistage);
- CONSIDÉRANT** que la mouture 2023-2028 cloisonne désormais en Agroenvironnement tout ce qui touche fertilisation, irrigation et aménagements hydroagricoles, gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) et pesticides, biodiversité, adaptation/atténuation (GES et climat), avec un plafond annuel de 4 000 \$ pour les diagnostics et 4 000 \$ pour les suivis, et un plafond total de 19 000 \$ pour la durée du Programme;
- CONSIDÉRANT** qu'en pomiculture, ces activités sont récurrentes, importantes et saisonnières (ex: dépistage et recommandations hebdomadaires pour tavelure, carpocapse, acariens; décisions d'irrigation; ajustements techniques), ce qui génère une pression sur l'enveloppe Agroenvironnement alors que l'enveloppe Technique devient difficile à atteindre;
- CONSIDÉRANT** que les constats des conseillers terrain et des pomiculteurs de partout au Québec, après deux années d'application (2023 et 2024) du PSC actuel, sont que les plafonds Agroenvironnement sont insuffisants pour couvrir adéquatement les besoins des vergers, et que les plafonds Technique ne sont généralement pas atteints, effet direct de l'exclusion des activités désormais classées en Agroenvironnement;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe de sérieux risques si la situation actuelle perdure, notamment :
- La perte d'efficacité des interventions phytosanitaires (ex : tavelure et carpocapse) par réduction de la fréquence/qualité du dépistage intégré et des décisions basées sur seuils et modèles;
  - L'augmentation des usages de pesticides par défaut (moins de prévention et d'interventions localisées), à rebours des objectifs du Plan d'agriculture durable (PAD) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
  - Que les entreprises du secteur pomicole québécois, déjà sous forte pression économique, délaissent, en totalité ou en partie, les cadres d'une agriculture raisonnée au profit de pratiques plus conservatrices et économiques afin d'éviter de compromettre leur compétitivité face aux pommes d'importations;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec d'interpeller formellement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin qu'il apporte les ajustements suivants dans le cadre du PSC 2023-2028 pour la pomiculture, dès la saison de culture 2026 :

- Hausser le plafond annuel des suivis au-delà de 4 000 \$, ou permettre un double plafond annuel lorsque plusieurs thématiques d'actions sont actives la même année (p. ex. fertilisation/sols, eau/irrigation, GIEC/pesticides, biodiversité);
- Augmenter le plafond total du domaine Agroenvironnement au-delà de 19 000 \$ pour la durée du Programme, pour les cultures horticoles comme la pomme;
- Mettre en place un barème spécifique au dépistage intégré en pomiculture qui tienne compte de la fréquence hebdomadaire et des obligations de stratégie (prévention, dépistage, modèles, seuils, interventions localisées), avec un plafond supérieur adapté à la réalité des vergers ;
- Autoriser, la même année financière, un dépassement du plafond annuel Agroenvironnement lorsque le plafond annuel du domaine Technique n'est pas atteint, jusqu'à concurrence d'un transfert limité (ex : 1 000–2000 \$), sans dépasser l'enveloppe globale annuelle et les plafonds totaux du Programme, et ce, par modification du cadre normatif.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE : *Les Producteurs de pommes des Laurentides réitèrent que ces ajustements sont nécessaires pour maintenir et améliorer l'efficacité de la lutte intégrée (réduction des applications systématiques, interventions ciblées et localisées), éviter une hausse d'usage des pesticides et des risques associés, contraire aux objectifs du Plan d'agriculture durable, et sécuriser la performance économique et environnementale des entreprises pomicoles (rendements, qualité, conformité aux attentes sociétales).*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

\_\_\_\_\_  
JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.  
Directeur général  
Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

### 3. ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX PLANCHER (REJETÉE)

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 20 novembre 2025 à Oka.

**CONSIDÉRANT** que le prix de 15 \$/minot<sup>1</sup> ne tenait pas compte du coût de production, ni de la valorisation de la profession de producteurs de pommes;

**CONSIDÉRANT** que le prix de 15 \$/minot a contribué à fragiliser la santé financière de plusieurs entreprises de l'industrie pomicole au Québec;

**CONSIDÉRANT** que selon les dernières données Nielsen disponibles, ce prix n'a pas contribué de façon significative à un meilleur écoulement de la récolte de pommes. De fait, en 2023-2024<sup>2</sup>, 45 690 693 livres de pommes ont été vendus. En 2024-2025, c'est 53 146 289 livres de pommes qui ont été vendus. Soit un différentiel positif de 16 % entre les 2 saisons ou l'équivalent d'un peu moins de 178 000 minots de pommes à l'échelle de la province;

**CONSIDÉRANT** que selon les dernières données Nielsen disponibles, il n'est pas clairement établi que le faible prix payé aux producteurs se soit reflété en épicerie par de meilleurs prix aux consommateurs.

De fait :

- En 2023-2024, le prix moyen pour les ventes à prix régulier a été de 1,28 \$/lb<sup>3</sup>
- En 2024-2025, le prix moyen pour les ventes à prix régulier a été de 0,88 \$/lb<sup>4</sup>
- En 2023-2024, le prix moyen pour les ventes en promo a été de 0,66 \$/lb<sup>5</sup>
- En 2024-2025, le prix moyen pour les ventes en promo a été de 0,92 \$/lb<sup>6</sup>

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est

unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'établir un prix plancher sous lequel le comité de prix en place perdrait son pouvoir de négociation avec l'AEPQ. Ce prix plancher devra être revu chaque année, être indexé au coût de la vie et tenir compte du coût de production établi par le CECPA (Centre d'études sur les coûts de production en agriculture).

<sup>1</sup> Prix fixé pour les variétés Cortland, Empire, McIntosh et Spartan à partir du 16 décembre 2024 jusqu'au 1er juillet 2025 Année de commercialisation 2024-2025, couvrant la période allant du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

<sup>2</sup> Année de commercialisation 2023-2024, couvrant la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024

<sup>3</sup> Moyenne des prix «No Promo (TONNAGE) Price» de Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

<sup>4</sup> Moyenne des prix «No Promo (TONNAGE) Price» de Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

<sup>5</sup> Moyenne des prix «Any Promo (TONNAGE) Price» dans Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

<sup>6</sup> Moyenne des prix «Any Promo (TONNAGE) Price» dans Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

---

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.  
Directeur général  
Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

P:\RESOLUTIONS\03-AGA-PPQ 2026\_ETABLISSEMENT PRIX PLANCHER.docx

#### 4. ADOPTION OBLIGATOIRE DE VOTE SECRET POUR TOUTES LES RÉSOLUTIONS (REJETÉE)

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'est-du Québec, tenue le 1er décembre 2025 à Québec.

**CONSIDÉRANT** que les Producteurs de pommes du Québec ont la responsabilité d'assurer un processus décisionnel irréprochable, à l'abri de toute forme d'influence indue;

**CONSIDÉRANT** que le vote à main levée demeure une pratique courante dans plusieurs instances délibérantes;

**CONSIDÉRANT** que le vote à main levée peut, dans certains contextes, créer une pression implicite liée aux relations hiérarchiques, professionnelles ou sociales entre les participants;

**CONSIDÉRANT** que le vote secret constitue une pratique reconnue permettant à chaque participant d'exercer pleinement et librement son droit de vote, à l'abri de toute pression réelle ou perçue et que son adoption systématique favoriserait un climat de confiance, de transparence et de sécurité psychologique au sein des instances décisionnelles;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de modifier le Règlement général de Les Producteurs de pommes du Québec afin que toutes les résolutions soumises en assemblée générale (annuelle ou extraordinaire) soient votées obligatoirement par scrutin secret, et ce sans égard à la nature, au contenu ou à la portée de la résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

\_\_\_\_\_  
JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.  
Directeur général  
Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

## 5. AIDE À L'ARRACHAGE ET À LA DISPOSITION SÉCURITAIRE DES VERGERS POMICOLES POUR SOUTENIR LA CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE ET LA TRANSITION DU SECTEUR

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'est-du Québec, tenue le 1er décembre 2025 à Québec.

- CONSIDÉRANT** que la Loi sur la protection sanitaire des cultures (P-42.1) vise à prévenir, surveiller et contrôler les organismes nuisibles aux cultures, et que la disposition adéquate des arbres hôtes est un levier essentiel pour réduire les risques phytosanitaires pour l'ensemble de la filière;
- CONSIDÉRANT** que l'absence d'appui financier à l'arrachage et à la disposition des vieux vergers risque d'entraîner l'abandon de parcelles, créant des réservoirs d'organismes nuisibles (maladies et ravageurs) contraires aux objectifs de ladite loi et susceptibles d'affecter l'ensemble des producteurs environnants;
- CONSIDÉRANT** que la réalité économique actuelle (pression sur les prix, surproduction de variétés traditionnelles, coûts élevés des opérations de renouvellement) fragilise la capacité de plusieurs entreprises à procéder à l'arrachage et à la gestion adéquate des résidus ligneux;
- CONSIDÉRANT** que des mesures incitatives et une aide gouvernementale ciblée sont nécessaires pour assurer une transition responsable, prévenir l'abandon des vergers, soutenir la conformité à P 42.1 et protéger la compétitivité du secteur pomicole québécois;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de mettre en place, dès la prochaine saison, une aide à l'arrachage et à la disposition sécuritaire des vergers pomicoles visant:

- l'appui financier à l'arrachage partiel ou complet de vergers, sans obligation de replantation, lorsque cela est justifié agronomiquement, économiquement ou pour des motifs phytosanitaires;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

---

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.  
Directeur général  
Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

## 6. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES NOUVELLES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS – IMPACTS MAJEURS SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR POMICOLE

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé et proposée par le Conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec.

- CONSIDÉRANT** qu'un Projet de règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs relevant de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S 2.1, a. 223) a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 janvier 2026<sup>1</sup>;
- CONSIDÉRANT** que ce Projet de règlement impose des exigences nouvelles et particulièrement contraignantes pour les entreprises agricoles, dont notamment :
- l'abolition des lits superposés;
  - un maximum de deux travailleurs par chambre;
  - une superficie minimale de 9 m<sup>2</sup> par chambre double;
  - la réduction du nombre de travailleurs par cuisinière, douche, laveuse, sécheuse, etc.;
  - la distance obligatoire de 30 mètres entre tout logement et les voies de véhicules lourds;
  - l'aménagement de voies de circulation piétonnes;
  - des tests mensuels de qualité de l'eau;
- CONSIDÉRANT** que ces nouvelles conditions de logement auront pour effet, dans le secteur pomicole, de réduire significativement la capacité d'hébergement existante, entraînant la relocalisation ou la perte d'une partie importante des travailleurs étrangers temporaires, ce qui compromet directement la récolte et les opérations en verger;
- CONSIDÉRANT** que les coûts d'adaptation des bâtiments existants sont exorbitants, largement supérieurs à la capacité d'investissement de nombreuses entreprises pomicoles, particulièrement dans un contexte de pression inflationniste, de baisse des prix payés au producteur et de concurrence internationale accrue;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune forme de soutien financier n'a été annoncée pour accompagner ces transformations pourtant obligatoires;
- CONSIDÉRANT** que les délais proposés au Chapitre III pour la mise en conformité sont irréalistes, compte tenu :
- de la disponibilité de la main-d'œuvre en construction,
  - du cycle saisonnier très strict de l'hébergement agricole,
  - des délais municipaux d'obtention de permis et du fait que plusieurs municipalités interdisent déjà ou limitent les logements pour travailleurs étrangers sur terres agricoles;

<sup>1</sup> [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2026F/87084.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2026F/87084.pdf)

**CONSIDÉRANT** que le Projet de règlement, dans sa forme actuelle, représente une menace directe à la compétitivité des entreprises pomicoles, pouvant mener à des réductions de production, des abandons de vergers, voire des fermetures d'entreprises;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe une Table de travail sur la main-d'œuvre en agriculture qui réunit le MAPAQ, le MIFI, le ministère du Travail, la CNESST, FERME, l'UPA, l'APFFQ et l'APMQ;

**CONSIDÉRANT** que lors des rencontres de cette Table de travail, les préoccupations du secteur agricole ont été nommées;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

1. D'exiger que le gouvernement du Québec :
  - a. reconnaisse l'importance stratégique de la main d'œuvre étrangère dans le secteur pomicole;
  - b. évalue les impacts économiques réels du Projet de règlement avant son adoption finale;
  - c. suspende l'entrée en vigueur du règlement tant que des mesures financières et transitoires adéquates ne sont pas prévues.
2. De demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) :
  - a. de faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin d'obtenir un programme de soutien financier réel, accessible et rapide, sous forme de subventions directes, permettant au secteur pomicole de se conformer aux nouvelles normes d'hébergement;
  - b. de faire les représentations nécessaires auprès du MIFI, du Ministère du Travail et de la CNESST afin :
    - i. d'allonger les délais de mise en application pour un minimum de 10 ans;
    - ii. d'ajouter une clause grand père pour :
      1. les lits superposés;
      2. le nombre maximal de travailleurs par chambre;
      3. la superficie minimale des chambres;
      4. le ratio des installations sanitaires;
      5. les équipements de cuisine;
    - iii. d'abolir l'exigence de la distance minimale de 30 m des voies de circulation lourde;
    - iv. d'ajuster les exigences concernant les tests d'eau à un rythme maximal d'un test par année pour les logements desservis par une même source d'eau;
    - v. de tenir compte des règlements municipaux restrictifs dans la version finale du règlement;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

\_\_\_\_\_  
JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.  
Directeur général  
Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

## 7. ABOLITION DE LA CONTRIBUTION (ACCEPTÉE TELLE QU'AMENDÉE)

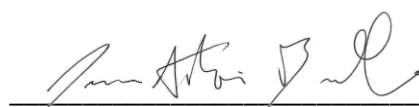
**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé et proposé par les producteurs membres du secteur de la Vallée Montérégienne et transmise lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec tenue le 27 janvier 2026 à La Prairie.

- CONSIDÉRANT** que notre fonds de mise en marché avec contribution de (0,25 \$) est non opérationnel depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** que ce fonds qui s'accumule à même les contributions des producteurs apporte 600,000 \$ dans les coffres des PPQ, pour être remis aux producteurs 12 mois plus tard, et ce, sans intérêt ni aucun avantage sur le marché.
- CONSIDÉRANT** que ce fonds qui s'accumule à même les contributions des producteurs est sujet à un frais de gestion de 10 % par les PPQ, ce qui procure 60,000 \$ par année au PPQ;
- CONSIDÉRANT** que le *cash flow* des pomiculteurs est difficile à gérer et que chaque dollar dans les années à venir devra être stratégiquement bien investi dû aux différents défis;
- CONSIDÉRANT** que cette annexe H est contestée par bon nombre de producteurs, dénoncée depuis plusieurs années par la majorité des producteurs-emballeurs et l'AEPQ et étant donné son fonctionnement désuet et non efficace;
- CONSIDÉRANT** qu'il est temps de prendre une décision sur ce fonds rendu dysfonctionnel après 18 ans d'existence;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- **D'ABOLIR DÉFINITIVEMENT** la perception des frais de mise en marché de 0,25 \$, et ce, à compter du **1<sup>er</sup> février 2026**;
- **DE RETOURNER AUX PRODUCTEURS** toutes les sommes perçues de la récolte 2025 au plus tard le 30 juin 2026;
- **D'ABROGER** toute disposition réglementaire ou administrative interne au PPQ permettant le maintien de ce prélèvement au-delà de cette date.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.

Directeur général

Longueuil, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

## 8. Encadrement du recours à des services juridiques (RETIRÉE)

- CONSIDÉRANT** Que les administrateurs des PPQ ont le devoir par leurs positions de protéger les actifs des membres et d'en assurer l'utilisation efficiente;
- CONSIDÉRANT** Les frais d'avocat et de représentation peuvent être substantiels et doivent être engagés avec prudence et consensus;
- CONSIDÉRANT** Une décision unanime favorise la solidarité du Conseil d'administration et évite les divisions internes;
- CONSIDÉRANT** Les démarches juridiques, surtout contre d'autres organisation du secteur de la pomme ou autre, doivent être envisagées en dernier recours et avec une pleine conscience de leurs effets sur l'image du regroupement;
- CONSIDÉRANT** Cette mesure s'inscrit dans une volonté d'améliorer les pratiques décisionnelles, en veillant à ce que toute action à caractère légal soit mûrement réfléchi et soutenue par **tous** les administrateurs;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu de demander aux**

- **Producteurs de pommes du Québec:**

**Que les Producteurs de pommes du Québec doivent obtenir l'accord unanime des membres du conseil d'administration qui ne sont pas en conflit d'intérêts, avant d'engager des frais d'avocat ou d'entreprendre une action judiciaire.**

**Tout membre en conflit d'intérêts doit se retirer du vote.**

**PROPOSÉE PAR :** Pierre Jodoin, Verger Jodoin

**APPUYÉE PAR:** Sera appuyée sur le plancher par un producteur membre  
Et un collectif de producteurs du secteur de la Vallée Montérégienne

# Nos partenaires

## Pommiers d'or

---



Lassonde



Médialliance



## Pommiers d'argent

---



## Pommiers de bronze

---

Aliments du Québec

Centre Agricole Bienvenue

FMC Canada

Gestion Qualiterra

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Les Paniers P&P